

DEC170078DR10

**Décision portant nomination de M. Jean-Louis TECQUERT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité MOY1000 intitulée Délégation Alsace du CNRS**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection (niveau 2) dans le secteur industrie option *sources radioactives non scellées* délivré à M. Jean-Louis Tecquert le 18/06/2015 par l'APAVE ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Jean-Louis Tecquert, ingénieur d'études, est nommé(e) personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 18/06/2015.

**Article 2 : Missions**

M. Jean-Louis Tecquert exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Jean-Louis Tecquert sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13/01/2017

Le Directeur d'unité, Délégué régional  
Patrice Soullie

